



# RAPPORT

## Sur le **PRIX** et sur la **QUALITÉ**

### Du **SERVICE PUBLIC** de l'**ASSAINISSEMENT**

### **COLLECTIF**

## EXERCICE 2021

#### **Diffusion :**

#### **Communes membres :**

- ✓ Loretz-d'Argenton,
- ✓ Brion-Près-Thouet,
- ✓ Coulonges-Thouarsais,
- ✓ Glénay,
- ✓ Louzy,
- ✓ Luché-Thouarsais,
- ✓ Luzay,
- ✓ Marnes,
- ✓ Pas-de-Jeu,
- ✓ Plaine-et-Vallées
- ✓ Pierrefitte,
- ✓ Saint-Cyr-La-Lande,
- ✓ Sainte-Gemme,
- ✓ Saint-Généroux,
- ✓ Saint-Jacques-de-Thouars,
- ✓ Saint-Jean-de-Thouars,
- ✓ Saint-Léger-de-Montbrun,
- ✓ Saint-Martin-de-Mâcon,
- ✓ Saint-Martin-de-Sanzay,
- ✓ Saint-Varent,
- ✓ Sainte-Verge,
- ✓ Thouars,
- ✓ Tourtenay,
- ✓ Val-en-Vignes

#### **Administrations :**

- ✓ Préfecture des Deux Sèvres
- ✓ Sous-Préfecture de Bressuire
- ✓ Agence de l'Eau
- ✓ Conseil Départemental

#### **Communauté de Communes du Thouarsais :**

- ✓ Président : M. Bernard PAINEAU
- ✓ Vice-Président délégué à l'assainissement :  
M. Michel DORET
- ✓ Directeur Général des Services :  
M. Guillaume ROMAIN
- ✓ Responsable Service Assainissement :  
M. Grégoire LA FONTAINE
- ✓ Responsable Service finances/comptabilité :  
Mme Marie-Laure BÉCHERIE

## SOMMAIRE

<b>1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
1.1) PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	3
1.2) MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3) ORGANIGRAMME DU SERVICE.....	4
1.4) MISSION DU SERVICE.....	5
1.4.1 Collecte et transport des eaux usées.....	5
1.4.2 Traitement des eaux usées.....	5
1.5) USAGERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	7
1.5.1 Les usagers domestiques (D201.0).....	7
1.5.2 Volumes facturés.....	9
1.5.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	9
1.6) LINEAIRE DE RESEAU.....	10
1.7) DESCRIPTIF Des SYSTÈMES ASSAINISSEMENT.....	11
1.8) QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0).....	37
1.9) CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT DE SAINTE-VERGE ET SAINT-VARENT (STEP > 2500 EH).....	39
1.9.1 Station d'épuration de Sainte-Verge.....	39
1.9.2 Station d'épuration de Saint-Varent.....	40
<b>2 - BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>41</b>
2.1) DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	41
2.1.1 Dépenses d'Investissement.....	41
2.1.2 Recettes d'Investissement.....	42
2.1.3 Dépenses de fonctionnement.....	43
2.1.4 Recettes de fonctionnement.....	44
2.2) ENCOURS DE LA DETTE.....	45
2.3) TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	45
2.3.1 La redevance assainissement collectif.....	45
2.3.1.1 Tarif redevance assainissement.....	45
2.3.1.2 Évolution de la facture d'assainissement.....	46
2.3.1.3 Facture assainissement type 2021 (D204.0).....	47
2.3.1.4 Montant restant impayés au 31/12/2021 sur les factures émises au titre de l'année 2020 (P257.0).....	47
2.3.2 La participation pour le financement de l'assainissement collectif.....	48
<b>3 – LES TRAVAUX ET ETUDES.....</b>	<b>49</b>
3.1) BRANCHEMENTS NEUFS SUITE À UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UNE DEMANDE D'UN PARTICULIER.....	49
3.2) TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT – RÉPARATION STATIONS D'ÉPURATION ET POSTES DE REFOULEMENT.....	49
3.3) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX.....	49
3.4) L'ANNEE 2021 EN QUELQUES CHIFFRES.....	50
3.4.1 Nombre de permis de construire, d'aménager et déclarations préalable traités.....	50
3.4.2 Nombre de certificats d'urbanisme traitées.....	51
3.4.3 Nombre de contrôles de conformités (raccordement).....	51
3.4.4 Nombre de désobstructions réalisées sur les réseaux.....	51
3.5) TRAVAUX ET ÉTUDES.....	52
3.5.1 Études.....	52
3.5.2 Travaux.....	52
3.6) PROJETS TRAVAUX ET ETUDES PREVUS EN 2022.....	53
<b>4 INDICATEURS DE PERFORMANCES.....</b>	<b>54</b>

# **1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE**

## **1.1) PRESENTATION DU TERRITOIRE**

En 2021, 24 communes sont adhérentes au Service Public de l'Assainissement Collectif :

- |                         |                             |                            |
|-------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| ✓ Brion-Près-Thouet,    | ✓ Pas-de-Jeu,               | ✓ Saint-Léger-de-Montbrun, |
| ✓ Coulonges-Thouarsais, | ✓ Pierrefitte,              | ✓ Saint-Martin-de-Mâcon,   |
| ✓ Glénay,               | ✓ Plaine-et-Vallées         | ✓ Saint-Martin-de-Sanzay,  |
| ✓ Loretz-d'Argenton     | ✓ Saint-Cyr-La-Lande,       | ✓ Saint-Varent,            |
| ✓ Louzy,                | ✓ Sainte-Gemme,             | ✓ Sainte-Verge,            |
| ✓ Luché-Thouarsais,     | ✓ Saint-Généroux,           | ✓ Thouars,                 |
| ✓ Luzay,                | ✓ Saint-Jacques-de-Thouars, | ✓ Tourtenay,               |
| ✓ Marnes,               | ✓ Saint-Jean-de-Thouars,    | ✓ Val-en-Vignes.           |

## **1.2) MODE DE GESTION DU SERVICE**

La Communauté de Communes du Thouarsais exerce selon l'article 9.6 de ses statuts, la compétence optionnelle « Assainissement » collectif et non collectif, par le biais d'une régie à autonomie financière.

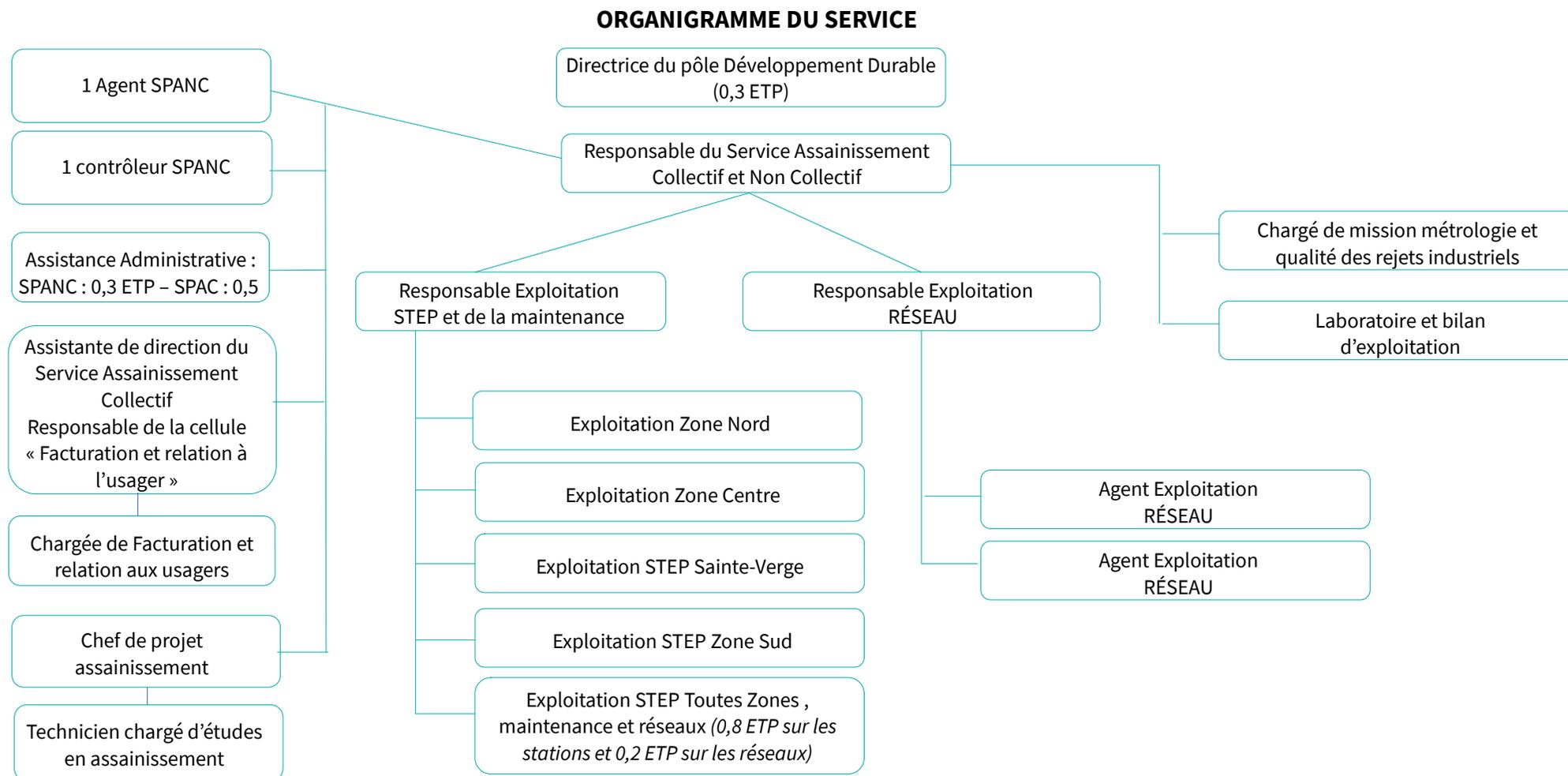
La mise en place de cette régie en mars 2017 a nécessité la création d'un Conseil d'Exploitation.

Il est soumis à l'instruction comptable M 49 :

- ✓ Son financement est assuré par les usagers, il donne lieu à des redevances qui ne peuvent être mises à la charge que des usagers.
- ✓ Son budget est autonome. Il doit s'équilibrer en recettes et en dépenses. Il peut être assujetti ou non à la TVA, le choix est laissé à la collectivité. En l'occurrence, celui de la Communauté de Communes du Thouarsais est assujetti à la TVA.
- ✓ Le produit des redevances est affecté exclusivement au financement des charges du service.
- ✓ Les redevances doivent trouver leur contrepartie directe dans les prestations fournies par le service, ce qui implique également qu'elles ne peuvent être recouvrées qu'à compter de la mise en place effective de ce service pour l'utilisateur.
- ✓ La tarification doit respecter le principe d'égalité des usagers devant le service.

### 1.3) ORGANIGRAMME DU SERVICE

Afin de réaliser l'ensemble des missions décrites ci-dessous, le service compte 16,8 ETP au service assainissement collectif.



## **1.4) MISSION DU SERVICE**

### **1.4.1 Collecte et transport des eaux usées**

- Réalisation des réseaux et des stations de relevage ;
- Surveillance et entretien des réseaux et stations de relevage ;
- Amélioration des réseaux (Élimination des eaux parasites) ;
- Réalisation des branchements particuliers ;
- Contrôle de la conformité des branchements particuliers ;
- Suivi des rejets issus des industries.

### **1.4.2 Traitement des eaux usées**

- Construction, pilotage, surveillance et entretien des unités de traitement ;
- Renouvellement et amélioration des équipements des unités de traitement ;
- Gestion des boues et des déchets de traitement.

Le Service d'Assainissement Collectif exploite vingt trois systèmes d'assainissement :

- ✓ Agglomération Thouarsaise (*Louzy, Mauzé, Missé, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Sainte-Radegonde-des-Pommiers, Sainte-Verge et Thouars*),
- ✓ Oiron-Leugny,
- ✓ Orbé,
- ✓ Ligaine,
- ✓ Fontenay,
- ✓ Praillon/Maranzais,
- ✓ Pas-de-Jeu,
- ✓ Brion-Près-Thouet,
- ✓ Saint-Martin-de-Mâcon,
- ✓ Saint-Martin-de-Sanzay,
- ✓ Brie,
- ✓ Vrères,
- ✓ Argenton-l'Église,
- ✓ Bouillé-Loretz,
- ✓ Coulonges-Thouarsais,
- ✓ Luché-Thouarsais,
- ✓ Marnes,
- ✓ Saint-Jouin-de-Marnes,
- ✓ Saint-Varent,
- ✓ Bouillé-Saint-Paul, commune déléguée de Val-en-Vignes,
- ✓ Cersay, commune déléguée de Val-en-Vignes,
- ✓ Saint-Pierre-à-Champ, commune déléguée de Val-en-Vignes,
- ✓ Massais, commune déléguée de Val-en-Vignes.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS



- STEP : Station d'épuration
- Canalisation de refoulement
- Canalisation gravitaire
- 7 Stations d'épuration à boues activées
- 9 Stations d'épuration à roseaux
- 3 Stations d'épuration à lagunes
- 1 Station d'épuration à lit bactérien
- 3 Stations d'épuration à biodisques

30/06/2017

Source: DGFIP cadastre 2016 - Réalisation CCT

0 2 4 km

**1.5) USAGERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF****1.5.1 Les usagers domestiques (D201.0)**

Communes	Population Municipale INSEE - 2017	Nombre d'habitations INSEE - 2017	Nombre d'habitations assainies	Taux de raccordement (%)
Brion-Près-Thouet	740	370	353	95,41%
Coulonges-Thouarsais	433	232	129	55,60%
Glénay	569	287	0	0,00%
<b>Loretz d'Argenton</b>	<b>2637</b>	<b>1502</b>	<b>685</b>	<b>45,61%</b>
<i>Argenton-l'Église</i>			445	
<i>Bouillé-Loretz</i>			240	
Louzy	1320	578	492	85,12%
Luché-Thouarsais	526	219	11	5,02%
Luzay	644	298	0	0,00%
Marnes	236	196	151	77,04%
Pas-de-Jeu	367	211	191	90,52%
Pierrefite	330	177	0	0,00%
<b>Plaine-et-Vallées</b>	<b>2384</b>	<b>1338</b>	<b>908</b>	<b>67,86%</b>
<i>Brie</i>			96	
<i>Oiron</i>			319	
<i>Saint-Jouin-de-Marnes</i>			299	
<i>Taizé-Maulais</i>			194	
Saint-Cyr-la-Lande	366	175	0	0,00%
Sainte-Gemme	400	177	0	0,00%
Saint-Généroux	348	201	0	0,00%
Saint-Jacques-de-Thouars	432	226	210	92,92%
Saint-Jean-de-Thouars	1372	659	599	90,90%
Saint-Léger-de-Montbrun	1261	542	328	60,52%
Saint-Martin-de-Mâcon	292	167	79	47,31%
Saint-Martin-de-Sanzay	1090	524	89	16,98%
Saint-Varent	2401	1236	726	58,74%
Sainte-Verge	1377	701	641	91,44%
<b>Thouars</b>	<b>13886</b>	<b>8259</b>	<b>8148</b>	<b>98,66%</b>
<i>Mauzé-Thouarsais/Rigné</i>			634	
<i>Missé</i>			384	
<i>Sainte-Radegonde</i>			896	
<i>Thouars</i>			6234	
Tourtenay	124	100	0	0,00%

<b>Communes</b>	<b>Population Municipale INSEE - 2017</b>	<b>Nombre d'habitations INSEE - 2017</b>	<b>Nombre d'habitations assainies</b>	<b>Taux de raccordement (%)</b>
<b>Val-en-Vignes</b>	<b>2044</b>	<b>1092</b>	<b>320</b>	<b>29,30%</b>
<i>Bouillé-Saint-Paul</i>			35	
<i>Cersay</i>			179	
<i>Saint-Pierre-à-Champ</i>			70	
<i>Massais</i>			36	
<b>TOTAL</b>	<b>35579</b>	<b>19467</b>	<b>14060</b>	<b>72,22%</b>

### 1.5.2 Volumes facturés

La facture assainissement est calculée sur la base de la consommation d'eau potable de chaque foyer.

Au cours de l'année 2021, 1 115 366 m<sup>3</sup> d'eau potable ont ainsi été facturés aux 14 060 abonnés de la Communauté de Communes du Thouarsais.

	<b>Volumes facturés durant l'exercice 2020</b>	<b>Volumes facturés durant l'exercice 2021</b>	<b>Variation en %</b>
Abonnés domestiques	970 868	965 364	-0,57 %
Gros consommateurs	143 764	150 002	4,34 %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1114632</b>	<b>1 115 366</b>	<b>0,07 %</b>

### 1.5.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 11 au 31 décembre 2021.

<b>Industries</b>	<b>Mise en place d'un prétraitement</b>	<b>Date de l'arrêté d'autorisation de rejet (durée 3 ans)</b>	<b>Date de fin de prolongation de délai de l'arrêté</b>
SOVILEG	<i>oui</i>	<i>3 décembre 2019</i>	
CEE	<i>oui</i>	<i>3 décembre 2019</i>	
LOEUL PIRIOT abattoir	<i>oui</i>	<i>3 décembre 2019</i>	
INVER FRANCE	<i>oui</i>	<i>3 décembre 2019</i>	
ROCVENT	<i>oui</i>	<i>3 décembre 2019</i>	
RIVADIS	<i>oui</i>	<i>3 décembre 2019</i>	
SOCOPLAN	<i>oui</i>	<i>3 décembre 2019</i>	
EI WANLIN JEROME	<i>non</i>	<i>6 avril 2021</i>	
PRUDHOMME	<i>Non (dégrillage - oui)</i>	<i>Novembre 2015</i>	<i>31 décembre 2019</i>
TSVI	<i>oui</i>	<i>3 décembre 2019</i>	
MORPHEUS	<i>non</i>	<i>3 décembre 2019</i>	

**1.6) LINEAIRE DE RESEAU**

STATION D'ÉPURATION	COMMUNES	Linéaire total réseau EU gravitaire en ml	Réseau séparatif en ml	Réseau unitaire en ml	Réseau refoulement en ml	Nombre de postes de refoulement	Regard de visite en u	Boîte de branchement en u
ARGENTON L'ÉGLISE	ARGENTON L'ÉGLISE	8 711	2 984	5 727	62	1	115	281
BOUILLE LORETZ	BOUILLE LORETZ	4 160	4 160	0	0	0	73	178
BOUILLE ST PAUL	VAL-EN-VIGNES	1 638	258	1 380	0	0	33	23
BRIE	BRIE	2 187	2 187	0	484	1	56	115
BRION PRES THOUET	BRION PRES THOUET	8 697	8 697	0	1072	4	177	359
CERSAY	VAL-EN-VIGNES	3 338	1 468	1 870	172	1	83	120
COULONGES THOUARSAIS	COULONGES THOUARSAIS	3 812	248	3 564	153	1	110	46
FONTENAY	MAUZÉ-THOUARSAIS	2 067	2 067	0	496	2	60	87
LIGAINÉ	TAIZÉ-MAULAIS	4 674	4 674	0	389	1	104	152
LUCHÉ-THOUARSAIS	LUCHÉ-THOUARSAIS	659	659	0	262	1	15	28
MARNES	MARNES	4 082	4 082	0	1 682	5	114	165
MASSAIS	VAL-EN-VIGNES	780	780	0	0	0	26	35
OIRON	OIRON	8 408	8 408	0	717	2	179	335
ORBÉ	SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN	5 138	5 138	0	400	1	115	181
PAS DE JEU	PAS DE JEU	4 444	4 444	0	5 064	7	84	189
PRAILLON/MARANZAIS	TAIZÉ-MAULAIS / MISSE	1 650	1 650	0	630	2	56	69
SAINT JOUIN DE MARNES	SAINT JOUIN DE MARNES	8 502	8 502	0	2 757	4	204	335
SAINT MARTIN DE MACON	SAINT MARTIN DE MACON	1 963	1 963	0	0	1	41	86
SAINT MARTIN DE SANZAY	SAINT MARTIN DE SANZAY	1 310	1 310	0	1 541	1	28	83
SAINT-PIERRE-A-CHAMP	VAL-EN-VIGNES	1 916	556	1 360	477	1	33	41
SAINT VARENT	SAINT VARENT	14 756	14 756	0	3 102	6	254	520
SAINTE-VERGE	LOUZY	13 584	13 584	0	5 736	9	276	528
	MAUZÉ-RIGNÉ	10 648	10 648	0	6 270	8	248	526
	MISSE	6 276	6 276	0	1 941	4	179	358
	SAINT JACQUES	3 536	3 536	0	0	0	97	201
	SAINT JEAN DE THOUARS	12 438	12 438	0	1 450	5	310	557
	SAINTE RADEGONDE	16 361	16 361	0	0	0	376	881
	SAINTE VERGE	14 376	14 376	0	3 830	4	290	662
	THOUARS	61 557	44 522	17 035	8 155	12	1 955	4 727
	SOUS-TOTAL	138 776	121 741	17 035	27 382	42	3 731	8 440
VRÈRES	SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN	3 002	3 002		402	2	69	134
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		<b>234 670</b>	<b>203 734</b>	<b>30 936</b>	<b>47 244</b>	<b>86</b>	<b>5 760</b>	<b>12 002</b>

## 1.7) DESCRIPTIF DES SYSTÈMES ASSAINISSEMENT

Le service gère 23 stations d'épuration des eaux usées qui assurent le traitement des eaux usées.

<sup>(1)</sup> *EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique*

<sup>(2)</sup> *en tonnes de Matière Sèche (tMS)*

Station d'épuration				
Nom : Saint-Varent				
Code SANDRE : 0479299S0002				
Caractéristiques générales				
Filière de traitement :	Boue activée aération prolongée Déphosphatation physico-chimique			
Date de mise en service :	1 <sup>er</sup> juin 2010			
Commune d'implantation :	Saint-Varent (79299)			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :	2500			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :	375 m <sup>3</sup> /jour			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du			
	Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	Rejet principal de Saint-Varent - Le Ruisseau		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	et	ou	70-80
DCO	125	et	ou	75
MES	35	et	ou	90
NGL	15	et	ou	70
NTK	10	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-	et	ou	-
Pt	2	et	ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/01/2021	Oui	3,83	98,5	35,3	95	5	98,4	26,9	67,3	1,69	83,1
28/02/2021	Oui	2,05	99,2	24,6	99,4	3,20	98,9	9,89	86,6	0,52	93,8
17/03/2021	Oui	0,99	99,6	34	95,8	7,1	98,4	12,4	83,6	1,99	81,7
05/04/2021	Oui	3,05	99	32,20	95,8	2,7	99,1	4,33	95,7	2,81	72,7
20/05/2021	Oui	3,15	99	29,6	96,6	1,4	99,6	8,24	93,4	7,96	28,3
26/06/2021	Oui	1,90	99,4	75,3	90,4	115,4	65,6	25,5	73,	9,57	13
09/07/2021	Oui	0,50	99,8	28	95	2	99,4	27,3	63,6	9,10	9
16/08/2021	Oui	2	99,3	29	96,2	2	99,6	38,20	61,8	13	0
30/09/2021	Oui	1,58	99,5	17,6	98,1	1,60	99,6	9,59	89,6	9,06	21,9
09/10/2021	Oui	0,64	99,8	16	98,1	1,20	99,6	6,45	93,4	8,13	29,9
02/11/2021	Oui	1,93	99,1	31,4	94,8	1,86	99,2	6,49	92,1	3,28	61,8
22/12/2021	Oui	2,88	99,2	38,40	96,1	3,4	98,9	14,6	86,6	1,49	87,3

**Remarque :**

**1 080 m<sup>3</sup> d'eau irriguée en juillet et 2520 m<sup>3</sup> en août. Les concentrations de Pt en sortie ne sont pas respectées entre mars et novembre (mise en lagune), le traitement de celui-ci n'ayant plus lieu pendant cette période.**

<b>Station d'épuration</b>											
Nom : Argenton-l'Église											
Code SANDRE : 0479014S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Boue activée aération prolongée								
Date de mise en service :			1976								
Commune d'implantation :			Argenton-l'Église (79014)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :			1 167								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			175,1 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015								
			Déclaration en date du								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur :			L'Argenton					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				et ou		60			
DCO		200				et ou		60			
MES		-				et ou		50			
NGL		-				et ou		-			
NTK		-				et ou		-			
pH		-				et ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou		-			
Pt		-				et ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/03/2021	Oui	5,1	96,8	40,1	91,8	24,4	84,8	33,7	47,8	4,6	47,8
05/08/2021	Oui	2,5	99,1	32,7	95,4	2,2	99,2	22,4	78	6,8	54,7

<b>Station d'épuration de Saint-Pierre-à-champ – Cersay, commune déléguée de Val-en-Vignes</b>											
Code SANDRE : 0479063S0003											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :		Lagune naturel									
Date de mise en service :		1986									
Commune d'implantation :		Val-en-Vignes (79063)									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup> :		200									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :		30 m <sup>3</sup> /jour									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015									
		Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur : Le Layon									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		et		ou		60			
DCO		200		et		ou		60			
MES		-		et		ou		50			
NGL		-		et		ou		-			
NTK		-		et		ou		-			
pH		-		et		ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		et		ou		-			
Pt		-		et		ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

<b>Station d'épuration de Pas-de-Jeu</b>											
Code SANDRE : 0479203S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service :			2005								
Commune d'implantation :			Pas-de-Jeu (79203)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :			450								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			67,5 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du : Arrêté Préfectoral du 09 janvier 2006								
			Déclaration en date du								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur :			La dive nord					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				et ou		60			
DCO		90				et ou		60			
MES		30				et ou		50			
NGL		-				et ou		-			
NTK		10				et ou		-			
pH		-				et ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou		-			
Pt		15				et ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

<b>Station d'épuration de Brion-Près-Thouet</b>											
Code SANDRE : 0479056S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Boues activées aération prolongée								
Date de mise en service :			1 <sup>er</sup> août 1998								
Commune d'implantation :			Brion-Près-Thouet (79056)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :			1 000								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			150 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du :								
			Déclaration en date du								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur :			La Losse					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		et		ou		60			
DCO		200		et		ou		60			
MES		-		et		ou		50			
NGL		-		et		ou		-			
NTK		-		et		ou		-			
pH		-		et		ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		et		ou		-			
Pt		-		et		ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/09/2021	Oui	9,8	96,6	46,4	92,6	7,6	96,4	35,9	60,1	7,4	26,5

<b>Station d'épuration des Adillons</b>											
Code SANDRE : 0479159S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service :			Septembre 2018								
Commune d'implantation :			Luché-Thouarsais (79159)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :			300								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			45 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du :									
		Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Sol							
		Nom du milieu récepteur :		Fossé en limite sud du site des Adillons							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		et		ou		60			
DCO		200		et		ou		60			
MES		-		et		ou		50			
NGL		-		et		ou		-			
NTK		-		et		ou		-			
pH		-		et		ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		et		ou		-			
Pt		-		et		ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/12/2021	Oui	2,2	96,7	23,4	89,9	0,5	99,4	53,7	-	5,6	-

<b>Station d'épuration de Bouillé-Saint-Paul, commune déléguée de Val-en-Vignes</b>											
Code SANDRE : 0479044S0002											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Lagunage naturel								
Date de mise en service :			2011								
Commune d'implantation :			Luché-Thouarsais (79063)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup> :			190								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			28,5 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015								
			Déclaration en date du								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface								
			Nom du milieu récepteur : <i>L'Argenton</i>								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		et		ou		60			
DCO		200		et		ou		60			
MES		-		et		ou		50			
NGL		-		et		ou		-			
NTK		-		et		ou		-			
pH		-		et		ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		et		ou		-			
Pt		-		et		ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

<b>Station d'épuration de Vrères - Saint-Léger-de-Montbrun</b>											
Code SANDRE : 0479265S0002											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service :			2013								
Commune d'implantation :			Saint-Léger-de-Montbrun (79265)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :			420								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			63 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du : Arrêté Préfectoral du 22 juin 2007									
		Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur :		<i>la Dive nord</i>							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	35		et		ou		80				
DCO	125		et		ou		70				
MES	30		et		ou		90				
NGL	40		et		ou		-				
NTK	40		et		ou		-				
pH	-		et		ou		-				
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-		et		ou		-				
Pt	20		et		ou		30				
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/06/2021	Oui	5,9	97,2	56,4	93,6	8	97,9	49,2	54	11,7	15,2

<b>Station d'épuration de Saint-Jouin-de-Marnes</b>											
Code SANDRE : 0479260S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service :			15 Décembre 2008								
Commune d'implantation :			Saint-Jouin-de-Marnes (79260)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :			500								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			75 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du :									
		Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Sol									
		Nom du milieu récepteur : <i>Dive du nord</i>									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35				et ou				60	
DCO		200				et ou				60	
MES		-				et ou				50	
NGL		-				et ou				-	
NTK		-				et ou				60	
pH		-				et ou				-	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou				-	
Pt		-				et ou				-	
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/04/2021	Oui	9,7	95	75,9	90	11,6	96	74,9	36	12,2	30

<b>Station d'épuration de Oiron-Leugny</b>											
Code SANDRE : 0479196S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Boues activée aération prolongée								
Date de mise en service :			1 <sup>er</sup> février 1989								
Commune d'implantation :			Oiron (79196)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(A)</sup> :			815								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			122,6 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du : Arrêté Préfectoral du 18 novembre 1987 ( <i>à renouveler</i> )									
		Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur :		Cours d'eau de la Vallée des Clous							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		30				et ou				60	
DCO		120				et ou				60	
MES		60				et ou				50	
NGL		-				et ou				-	
NTK		-				et ou				-	
pH		-				et ou				-	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou				-	
Pt		-				et ou				-	
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/03/2021	Oui	8,7	97,5	75,5	90,3	16,8	94,7	79,5	8,9	13,2	-

<b>Station d'épuration de Saint-Martin-de-Mâcon</b>											
Code SANDRE : 0479274S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service :			15 juillet 2010								
Commune d'implantation :			Saint-Martin-de-Mâcon (79274)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :			180								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			27 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du :									
		Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur :		La dive Nord							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35				et ou				60	
DCO		200				et ou				60	
MES		-				et ou				50	
NGL		-				et ou				-	
NTK		-				et ou				-	
pH		-				et ou				-	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou				-	
Pt		-				et ou				-	
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

<b>Station d'épuration de Ligaine - Taizé-Maulais</b>											
Code SANDRE : 0479321S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service :				1 <sup>er</sup> février 2006							
Commune d'implantation :				Taizé-Maulais (79321)							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :				400							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :				60 m <sup>3</sup> /jour							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du : Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015									
		Déclaration en date du : Récépissé de déclaration n° A 2004-001 du 14 septembre 2004									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur :		Le Thouet du Thouaret							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		20				et ou				95	
DCO		90				et ou				90	
MES		15				et ou				97	
NGL		55				et ou				45	
NTK		5				et ou				90	
pH		-				et ou				-	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou				-	
Pt		13				et ou				50	
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

<b>Station d'épuration de Sainte-Verge</b>											
Code SANDRE : 0479329S0006											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :		Boues activées en aération prolongée, déphosphatation physico-chimique									
Date de mise en service :		1 <sup>er</sup> mars 1990									
Commune d'implantation :		Sainte-Verge (79300)									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :		35 000									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :		5 250 m <sup>3</sup> /jour									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du : Déclaration en date du :									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Le Thouet									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		et ou				95			
DCO		90		et ou				92			
MES		30		et ou				95			
NGL		15		et ou				90			
NTK		-		et ou				-			
pH		-		et ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		et ou				-			
Pt		1		et ou				90			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/01/2021	Oui	1,74	99,5	20,10	97,6	12,5	96,4	8,6	91,7	0,83	92,4
16/01/2021	Oui	2,51	99,3	35,40	96	2,8	99,2	10,6	90,1	0,3	97,5
22/01/2021	Oui	0,82	99,7	21,31	96,7	21,5	95,1	6,83	91,7	0,34	96,5
27/01/2021	Oui	1,59	99,6	24,7	97,6	11,6	97,4	10,60	90,7	0,22	97,8
01/02/2021	Oui	3,51	99,1	22,10	97,6	2,40	98,6	5,37	90,3	0,2	96
11/02/2021	Oui	2,81	98,6	30,8	93,6	4,5	98,9	6,40	90,5	0,4	92,4
21/02/2021	Oui	3,28	98,6	21,3	96,4	1,20	99,6	6,44	90,9	0,2	97,5
25/02/2021	Oui	3,89	98,6	30,6	95,5	5,20	97,8	8,46	90,1	0,29	96,8
04/03/2021	Oui	5,23	98,3	45,5	94,4	12,4	96,2	22,40	76,6	1,28	88,2

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/03/2021	Oui	8,62	97,4	31,5	96,5	5,21	98,7	10,52	90,2	0,23	98,1
16/03/2021	Oui	5,32	98,3	25,4	96,7	3,60	98,8	7,98	91,3	0,32	97
26/03/2021	Oui	2,55	99,4	31,9	96,1	13,32	96,4	8,31	90,6	0,59	94,1
31/03/2021	Oui	4,33	98,9	42,5	96,4	5,6	98,7	11,4	91,7	0,79	94,5
11/04/2021	Oui	2,41	99,3	23,51	97,1	6,42	97,8	6,18	93,3	0,58	95,2
16/04/2021	Oui	3,58	99	31,7	96,4	4,60	98,7	6,60	93,9	0,65	95
22/04/2021	Oui	5,37	98,7	30,2	96,8	7	98,2	7,28	93,4	0,42	96,6
27/04/2021	Oui	10,50	97,5	33,10	97,1	8,60	98,6	6,69	94,4	1	93,3
06/05/2021	Oui	6,27	98,3	39,8	96,2	10,8	90,9	8,32	90,9	1,92	83,8
10/05/2021	Oui	4,13	98,7	35,9	95,8	19,6	95	9,20	89,1	0,38	96,5
22/05/2021	Oui	5,21	98,6	72	93,4	75,2	85,5	24	76,7	3,58	72,1
26/05/2021	Oui	4,03	98,2	37,8	95,9	9,6	97,8	4,53	96,2	0,88	93,1
01/06/2021	Oui	10,28	97,7	26,8	97,8	7	99,2	8,85	92,2	0,78	94,1
07/06/2021	Oui	5,96	98,6	25,38	97,8	5	99,2	8,26	92,9	0,58	95,9
18/06/2021	Oui	8,38	97,4	30,2	96,2	2	99,4	2,59	96,6	0,97	91,3
23/06/2021	Oui	4,29	97,6	20,9	94,7	3	98,3	7,62	85,4	0,95	82
04/07/2021	Oui	2,93	99,1	55,8	92,3	28,42	92	29,10	64,6	0,88	91,6
06/07/2021	Oui	4	99	72	91,3	42	86,1	15	82,8	0,4	96,2
17/07/2021	Oui	0,5	99,8	46	95,3	14	97,5	13,8	88,2	0,94	93,5
22/07/2021	Oui	3	99,2	35	96,7	8	98,8	10,9	88,6	0,7	94,7
31/07/2021	Oui	0,58	99,9	29,5	97,8	9,2	98,6	10,21	91,1	0,9	94
02/08/2021	Oui	1,64	99,6	37,3	96,2	13,6	97,5	10,44	90,3	0,7	94,8
13/08/2021	Oui	0,6	99,9	38	96,8	17	98	11,7	90,6	0,92	95,2
18/08/2021	Oui	1,5	99,5	25,6	96	7,18	98,2	13,7	87,2	0,89	92,3
28/08/2021	Oui	1	99,7	31	97	9	98,3	14,8	87,5	0,49	96,2
05/09/2021	Oui	1,54	99,7	23,6	98,1	5,5	99	3,98	96,8	0,35	97,7
09/09/2021	Oui	2,2	99,6	25,6	97,9	4,4	99,3	5,53	94,7	0,28	97,9
15/09/2021	Oui	2,53	99,4	30,1	97,3	5,2	98,7	8,42	92,5	0,42	96,9
20/09/2021	Oui	1,05	99,7	23,4	97,5	1,4	99,2	8,71	92,9	0,25	98,2
03/10/2021	Oui	1,26	99,6	24,7	97,1	3,2	98,5	8,67	91,5	0,32	97,5
05/10/2021	Oui	2,79	99,3	29,7	97	6	98,3	8,34	91,3	0,7	93,3
14/10/2021	Oui	1,52	99,7	25,6	97,9	4,4	99	10,4	91	0,91	94,2
23/10/2021	Oui	0,76	99,8	23	97,9	2,2	99,5	8,33	94,4	0,61	95,9

<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/10/2021	Oui	2,2	99,5	34,9	97	6,4	98,7	8,76	93,1	0,84	94,1
05/11/2021	Oui	0,8	99,8	29,4	97,5	9,3	98,3	8,71	94	0,73	95,1
14/11/2021	Oui	1,25	99,7	23,2	97,6	18	95,2	12,4	90,1	0,72	94,6
16/11/2021	Oui	1,83	99,5	23,6	97,2	12,03	97	14	88,5	0,74	94
22/11/2021	Oui	1,6	99,5	26,6	97,3	4	99,1	9,68	91,3	0,66	95,6
02/12/2021	Oui	2,72	99,4	30	97,3	7	98,8	7,21	93	0,89	93,1
06/12/2021	Oui	1,36	99,6	19,10	97,8	4	98,9	10	90,8	0,25	97,8
19/12/2021	Oui	3,52	99,1	23	97,7	6,3	98,8	9,92	92,1	0,55	96,3
24/12/2021	Oui	1,24	99,8	35,7	97,4	2,8	99,2	9,16	90,9	0,73	96,1
28/12/2021	Oui	1,52	99,6	21	98	1,2	99,7	12,34	90,4	0,39	97,2

<b>Station d'épuration de Brie</b>											
Code SANDRE : 0479054S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :				Biodisques							
Date de mise en service :				2013							
Commune d'implantation :				Brie (79054)							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup> :				250							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :				38 m <sup>3</sup> /jour							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à				Autorisation en date du : Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015							
				Déclaration en date du :							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur : Eau douce de surface							
				Nom du milieu récepteur : La dive nord							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				et ou		60			
DCO		100				et ou		60			
MES		20				et ou		50			
NGL		-				et ou		-			
NTK		40				et ou		-			
pH		-				et ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou		-			
Pt		-				et ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

<b>Station d'épuration d'Orbé – Saint-Léger-de-Montbrun</b>											
Code SANDRE : 0479265S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service :				25 janvier 2005							
Commune d'implantation :				Saint-Léger-de-Montbrun (79265)							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :				700							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :				105 m <sup>3</sup> /jour							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du :									
		Déclaration en date du : Récépissé de déclaration n° A 2003-007 accompagné d'un arrêté de prescriptions complémentaires en date du 13/12/2003.									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Sol									
		Nom du milieu récepteur : Sol en place sur la station (zone d'infiltration)									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		et		ou		90			
DCO		60		et		ou		90			
MES		20		et		ou		95			
NGL		-		et		ou		-			
NTK		40		et		ou		60			
pH		-		et		ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		et		ou		-			
Pt		15		et		ou		20			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/07/2021	Oui	1,8	99,6	28,3	96	3,2	98,5	116,4	26,8	11,6	19,4

<b>Station d'épuration de Bouillé-Loretz</b>											
Code SANDRE : 0479043S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Lit bactérien								
Date de mise en service :			1 <sup>er</sup> septembre 1984								
Commune d'implantation :			Bouillé-Loretz (79043)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(A)</sup> :			1165								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			175,1 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015								
			Déclaration en date du :								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur :			L'Argenton					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				et ou		60			
DCO		200				et ou		60			
MES		-				et ou		50			
NGL		-				et ou		-			
NTK		-				et ou		-			
pH		-				et ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou		-			
Pt		-				et ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25/01/2021	Oui	7,4	91,7	39,7	84	6,8	91,5	25,7	44,3	2,1	44,6
04/05/2021	Oui	9,6	95,5	75,4	92,4	15,6	96,6	38,2	44,2	12,3	-

<b>Station d'épuration de Fontenay – Mauzé-Thouarsais</b>											
Code SANDRE : 0479171S0002											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Biodisques								
Date de mise en service :			3 mai 2010								
Commune d'implantation :			Mauzé-Thouarsais (79171)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup> :			200								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			30 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du :								
			Déclaration en date du :								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface								
			Nom du milieu récepteur : Fossé bordant la STEP rejoignant le Coulonges								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		et		ou		60			
DCO		200		et		ou		60			
MES		-		et		ou		50			
NGL		-		et		ou		-			
NTK		-		et		ou		-			
pH		-		et		ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		et		ou		-			
Pt		-		et		ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

<b>Station d'épuration de Coulonges-Thouarsais</b>											
Code SANDRE : 0479102S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Boues activées								
Date de mise en service :			1974								
Commune d'implantation :			Coulonges-Thouarsais (79102)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :			150								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			23 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015								
			Déclaration en date du :								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur :			Le Thouaret					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				et ou		60			
DCO		200				et ou		60			
MES		-				et ou		50			
NGL		-				et ou		-			
NTK		-				et ou		-			
pH		-				et ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou		-			
Pt		-				et ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

<b>Station d'épuration de Praillon-Maranzais – Taizé-Maulais</b>											
Code SANDRE : 0479321S0002											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement : Biodisques				Biodisques							
Date de mise en service :				2 janvier 2011							
Commune d'implantation :				Taizé-Maulais (79321)							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :				250							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :				41 m <sup>3</sup> /jour							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du :									
		Déclaration en date du :									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur : Le Thouet									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				et ou		60			
DCO		125				et ou		60			
MES		90				et ou		50			
NGL		-				et ou		-			
NTK		20				et ou		-			
pH		-				et ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou		-			
Pt		10				et ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

<b>Station d'épuration de Massais, commune déléguée de Val-en-Vignes</b>											
Code SANDRE : 0479168S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service :			2016								
Commune d'implantation :			Val-en-Vignes (79168)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :			180								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			54 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du : Arrêté Préfectoral du 23/03/2016								
			Déclaration en date du :								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur :			L'Argenton					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		20 ou 35				et ou		60			
DCO		90 ou 200				et ou		60			
MES		30				et ou		50			
NGL		50				et ou		-			
NTK		30				et ou		-			
pH		-				et ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				et ou		-			
Pt		-				et ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

<b>Station d'épuration de Cersay, commune déléguée de Val-en-Vignes</b>											
Code SANDRE : 0479063S0002											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :		Boue activée aération prolongée									
Date de mise en service :		1975									
Commune d'implantation :		Val-en-Vignes (79063)									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :		583									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :		87,5 m <sup>3</sup> /jour									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015									
		Déclaration en date du :									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur : L'Argenton – Ruisseau de l'étang du bourg									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		et		ou		60			
DCO		200		et		ou		60			
MES		-		et		ou		50			
NGL		-		et		ou		-			
NTK		-		et		ou		-			
pH		-		et		ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		et		ou		-			
Pt		-		et		ou		-			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
9/11/2021	Oui	2,41	98,8	29,9	93,9	1,6	99	36,2	63,7	6,71	44,1

<b>Station d'épuration de Marnes</b>											
Code SANDRE : 0479167S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service :			15 décembre 2008								
Commune d'implantation :			Marnes (79167)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :			350								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :			45 m <sup>3</sup> /jour								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du :									
		Déclaration en date du :									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur :		Dive du Nord							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35			et ou				60		
DCO		125			et ou				60		
MES		90			et ou				50		
NGL		-			et ou				-		
NTK		30			et ou				60		
pH		-			et ou				-		
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-			et ou				-		
Pt		10			et ou				-		
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/02/2021	Oui	7,41	99	49,6	97	11,3	99	54,7	45	7,17	8

<b>Station d'épuration de Saint-Martin-de-Sanzay</b>											
Code SANDRE : 0479277S0001											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement :		Lagunage natuel									
Date de mise en service :		2 novembre 2007									
Commune d'implantation :		Saint-Martin-de-Sanzay (79277)									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :		600									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :		90 m <sup>3</sup> /jour									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du :									
		Déclaration en date du :									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur : Fossé - La Losse									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		et ou				90			
DCO		200		et ou				90			
MES		-		et ou				70			
NGL		-		et ou				-			
NTK		-		et ou				60			
pH		-		et ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		et ou				-			
Pt		-		et ou				50			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/09/2021	Oui	4,2	97,4	42,8	90,2	7,6	94,3	5,2	90,1	2,7	59,8

**1.8) QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)**

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP Saint-Varent	23,9	25,3
STEP Argenton-l'Église	9	10,2
STEP Saint-Pierre-à-Champ	0	0
STEP Pas-de-Jeu	0	0
STEP Brion-Près-Thouet	22,8	20,5
STEP Les Adillons	0	0
STEP Bouillé-Saint-Paul	0	0
STEP Vrères	0	0
STEP Saint-Jouin-de-Marnes	0	0
STEP Leugny	14,6	13,5
STEP Saint-Martin-de-Mâcon	0	0
STEP Ligaine	0	0
STEP Sainte-Verge	375	407
STEP Brie	0	0
STEP Orbé	0	0
STEP Bouille-Loretz	0	0
STEP Fontenay	0	0
STEP Coulonges-Thouarsais	0	0,52
STEP Praillon-Maranzais	0	0
STEP Massais	0	0
STEP Cersay	16,1	28
STEP Marnes	0	0
STEP Saint-Martin-de-Sanzay	0	0
<b>Total des boues produites</b>	461,4	505,02

Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP Saint-Varent	0	0
STEP Argenton-l'Église	0	-
STEP Saint-Pierre-à-Champ	0	0
STEP Pas-de-Jeu	0	0
STEP Brion-Près-Thouet	10	4,5
STEP Les Adillons	0	0
STEP Bouillé-Saint-Paul	0	0
STEP Vrères	0	0
STEP Saint-Jouin-de-Marnes	0	0
STEP Oiron - Leugny	4	15
STEP Saint-Martin-de-Mâcon	0	0
STEP Ligaine	0	0
STEP Sainte-Verge	375	407
STEP Brie	0	0
STEP Orbé	0	0
STEP Bouille-Loretz	0	0
STAP Fontenay	0	0
STEP Coulonges-Thouarsais	0	0
STEP Praillon-Maranzais	0	0
STEP Massais	0	0
STEP Cersay	0	-
STEP Marnes	0	0
STEP Saint-Martin-de-Sanzay	0	0
<b>Total des boues produites</b>	389	426,5

Pour Argenton-l'Église et Cersay, respectivement 125 et 25 m<sup>3</sup> de boues ont été évacuées en compostage (deshybox).

Les boues produites par les stations de Fontenay, Praillon et Brie sont stockées au sein du décanteur digesteur puis sont transférées à la station d'épuration de Sainte-Verge et intégrées à la filière de traitement. 16 m<sup>3</sup> de boues ont été évacuées de Fontenay.

25 m<sup>3</sup> de boues ont été transférées de la STEP de Bouillé-Loretz à la STEP d'Argenton-l'Église dans la bache de stockage.

Les boues issues des processus d'épuration d'Orbé, Ligaine, Pas-de-Jeu, Saint-Martin-de-Mâcon, Saint-Martin-de-Sanzay, Vrères, Les Adillons, Marnes et Massais seront soit valorisées en compostage soit en épandage sachant que le curage et l'évacuation des boues n'a lieu en moyenne que tous les 10 ans.

## **1.9) CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT DE SAINTE-VERGE ET SAINT-VARENT (STEP > 2500 EH)**

### **1.9.1 Station d'épuration de Sainte-Verge**

#### **Bilan général 2021 :**

Le débit moyen reçu par la station est de 2807 m<sup>3</sup>/j en 2021 (2977 m<sup>3</sup>/j en 2020, 3026 m<sup>3</sup>/j en 2019, 3465 m<sup>3</sup>/j en 2018, 2717 m<sup>3</sup>/j en 2017). Ce volume représente 53 % de la capacité hydraulique nominale de la STEU. Le débit journalier minimal a été enregistré en septembre (1170 m<sup>3</sup>/j) pour un maximal de 6592 m<sup>3</sup>/j atteint en février.

Le volume total A2 représente environ 50483 m<sup>3</sup> sur l'année 2021.

Le bassin d'aération a fait l'objet, quant à lui, de réparation des cheminées les semaines 18 à 22 à la suite du pompage ayant eu lieu en 2020.

Conformément à la réglementation, l'exploitant a réalisé 52 bilans réglementaires cette année. Le rapport de biodégradabilité est de 2,5. Cette valeur est correcte pour un effluent de type urbain. Le traitement est satisfaisant. Les rendements sur les matières carbonées sont aux alentours de 95 %. Le traitement de l'azote est correct, avec un abattement de 93 % pour le NTK et de 88 % pour le NGL. Le phosphore est dégradé à 91 %. 64,10 tonnes de chlorure ferrique ont été injectés dans la filière pour traiter cette pollution.

Le SAMAC a effectué une visite technique sur le dispositif d'assainissement pour suivre et vérifier l'ensemble des points réglementaires d'acquisition de données (autosurveillance station). D'après les relevés et observations réalisés, le fonctionnement des appareils de mesure présents sur la station était satisfaisant. Les volumes totalisés sur les débitmètres et sur la supervision étaient proches. A noter que la donnée A6 est estimée directement à partir des pesées systématiques des bennes. Un calage débitmétrique a été mené sur le débitmètre US de sortie. Le fonctionnement de l'appareil était bon. Les derniers points équipés sur le réseau de collecte de Thouars (PR Missé Château / DO Richoue / PR Pont de Chouans / PR Doret St jean / PR Socoplan / PR Missé Doret) ont, eux aussi, été visités pour établir leur bonne implantation et leur bon fonctionnement. Suite aux visites de terrains et aux échanges avec le poseur (Ets Fournier) pour revoir quelques réglages, l'ensemble de ces points a été déclaré «valide» avec une bonne acquisition des données et une bancarisation correcte des valeurs.

Selon les données transmises, 3034,20 m<sup>3</sup> de matières de vidanges ont été apportées et traitées par la station en 2021.

La production de boue est de 248,5 TMS (242 TMS, 243 TMS en 2019, 103 TMS en 2018).

En 2021, les boues produites ont toutes été chaulées en garantissant leur hygiénisation (conformément à l'arrêté d'avril 2020) pour être valorisées en agriculture. Le suivi des lots de boues produites a été réalisé avec soin face aux impératifs de la pandémie COVID-19. Vérification des apports de chaux / contrôle du pH des boues et suivi régulier grâce aux analyses spécifiques demandées réglementairement. La consommation de chaux s'élève à 113 tonnes en 2021 (15 428 kg de polymère). Au total, 8,54 T de refus de dégrillage. La consommation électrique moyenne est de 4 208 kW/j (4 270 kW/j en 2020 et 4 082 en 2019).

### 1.9.2 Station d'épuration de Saint-Varent

#### **Bilan général 2021 :**

En moyenne, 230 m<sup>3</sup>/jour ont été mesurés en entrée de station (269 m<sup>3</sup>/j en 2020, 264 m<sup>3</sup>/j en 2019, 290 m<sup>3</sup>/j en 2018, 197 m<sup>3</sup>/j en 2017)

Le débit journalier minimal a été enregistré en septembre (121 m<sup>3</sup>/j) pour un maximal de 709 m<sup>3</sup>/j atteint en janvier.

La capacité hydraulique est dépassée sur 39 jours (12 jours en janvier, 22 jours en février, 1 jour en juin, 1 jour en octobre, 3 jours en décembre).

12 bilans réglementaires ont été réalisés cette année. Le rapport de biodégradabilité, de 2,7, est correct pour un effluent de type urbain. Le traitement est satisfaisant. Les rendements sur les matières carbonées sont supérieurs à 95 % (97% pour les MES, 96% pour la DCO, 99% pour la DBO5). Le traitement de l'azote est correct, avec un abattement de 94 % pour le NTK et de 85 % pour le NGL. Le phosphore est dégradé à 56 %. 132,76 kg de chlorure ferrique ont été injectés dans la filière pour traiter cette pollution.

Il y a eu des dépassements en concentration moyenne de sortie pour le paramètre MES (115,40 mg/l pour 35 mg/l), NGL (29,48 mg/l pour 15 mg/l en moyenne) ainsi que pour le paramètre Pt (7,86 mg/l pour 2 mg/l en période d'irrigation, donc non-utilisation de traitement).

La production annuelle de boues est estimée à 25,35 TMS (23,86 TMS en 2020, 20,2 TMS en 2019, 21,5 TMS en 2018, 0 kg en 2017).

Pas d'épandage de boues en 2021, stockage dans les lits plantés de roseaux.

## 2 - BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

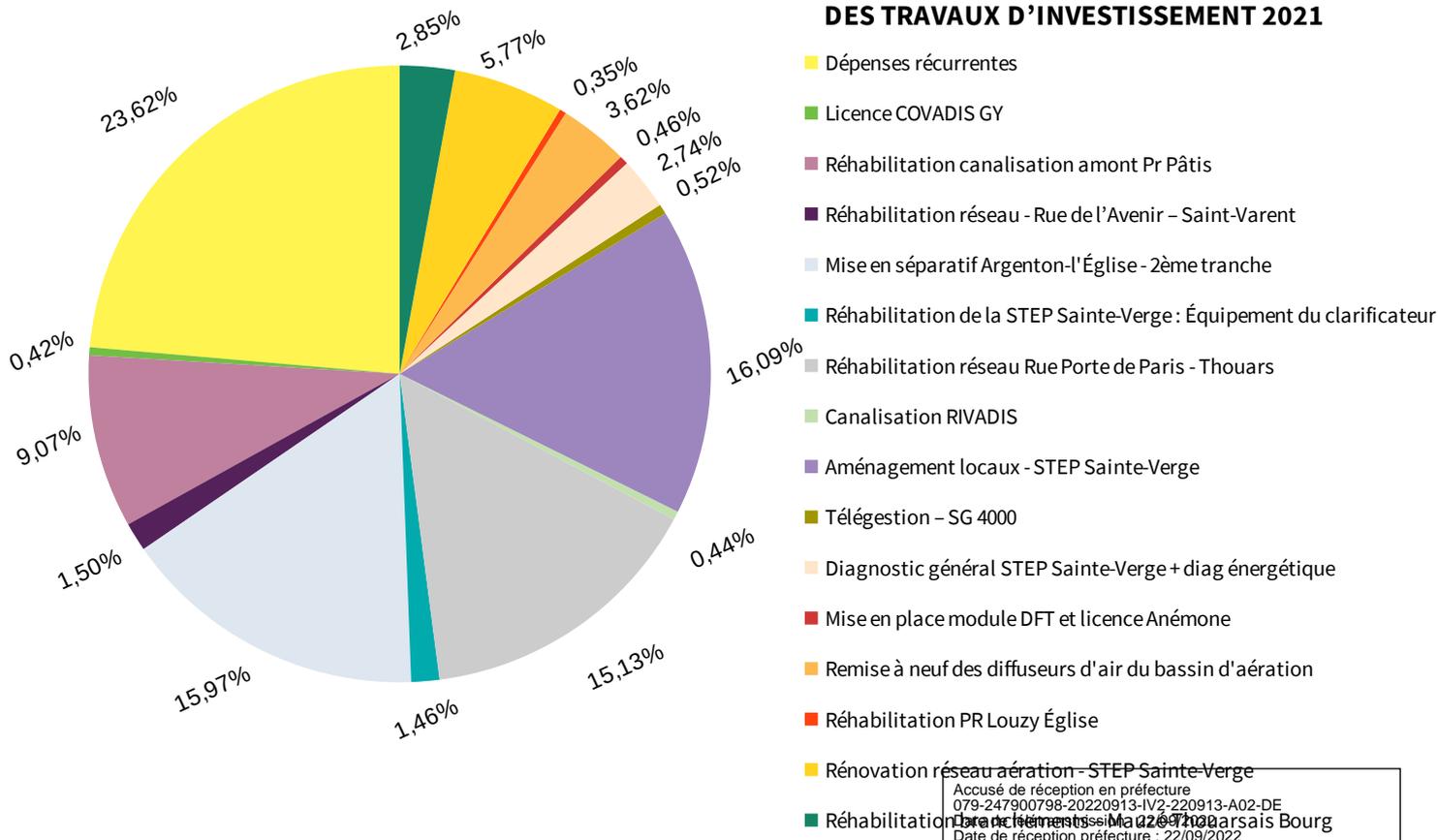
### 2.1) DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### 2.1.1 Dépenses d'Investissement

Dépenses d'investissement		Réalisé 2021
001	Résultat d'investissement reporté	2 169 592,40 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 290,64 €
041	Opérations patrimoniales	105 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	13 920,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	752 697,70 €
20	Études	72 158,79 €
21	Travaux	714 522,64 €
23		842 498,70 €
45	Opérations pour compte de tiers	11 162,60 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 891 843,47 €</b>

Le budget d'investissement du service avoisinent les 4,9 millions d'euros en 2021, dont **1,56 millions de travaux déclinés comme suit :**

#### RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉTUDES ET DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2021

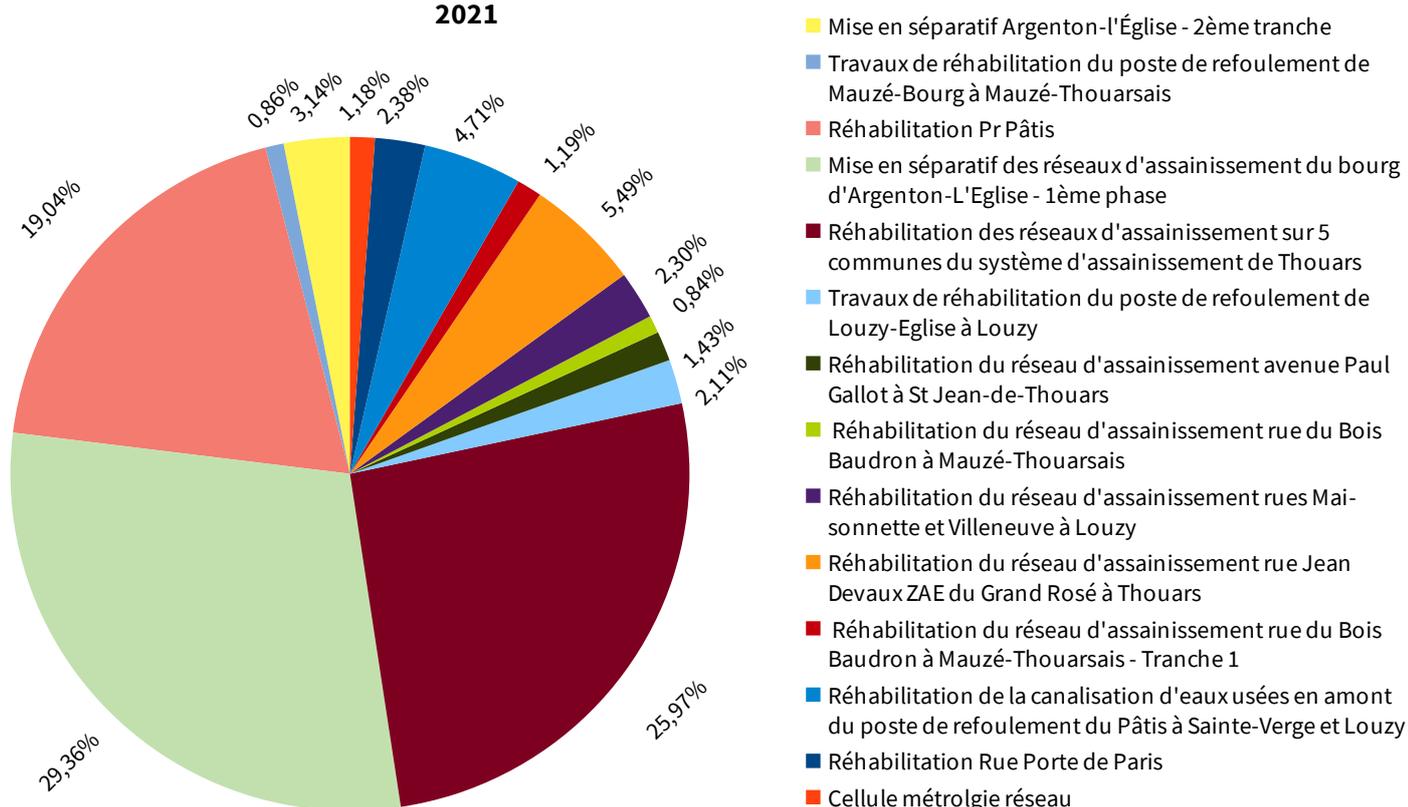


### 2.1.2 Recettes d'Investissement

Recettes d'investissement		Réalisé 2021
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	984 853,00 €
041	Opérations patrimoniales	105 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 166 837,31 €
13	Subventions d'investissement reçues	1 764 372,01 €
16	Emprunts et dettes assimilés	129 705,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	11 162,61 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 161 929,93 €</b>

Les recettes principales sont les amortissement s'élevant 1 166 837,31 € et les subventions d'investissement pour un montant de 1 764 372,01 € déclinées comme suit :

#### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2021

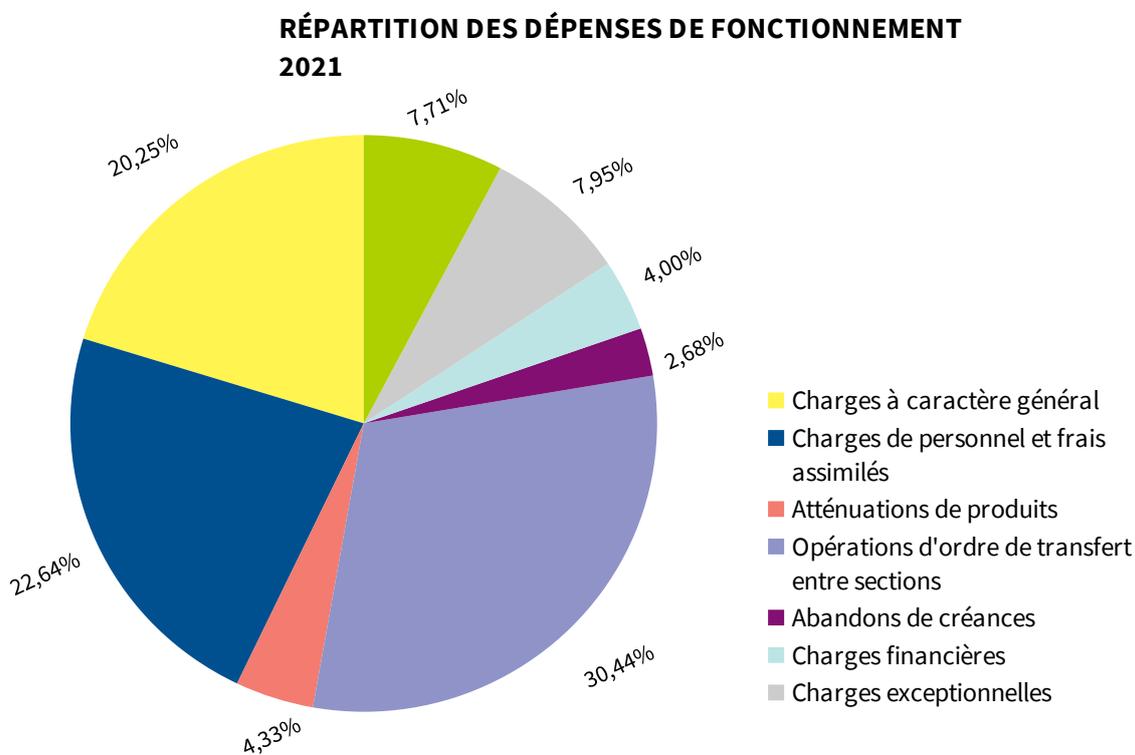


### 2.1.3 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement avoisinent les 3,24 millions d'euros, dont 655 272,82 € affectées aux charges à caractère général et 732 715,44 € pour les charges de personnel et frais assimilés.

Le montant des abandons de créances (P207.0) s'élève à 86 847,88 € HT pour l'exercice 2021.

Dépenses de fonctionnement		Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	655 272,82 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	732 715,44 €
014	Atténuations de produits	139 975,63 €
042	Opération d'ordre et de transfert entre sections	984 853,00 €
65	Abandons de créances	86 847,88 €
66	Charges financières	129 489,09 €
67	Charges exceptionnelles	257 263,07 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	249 344,59 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 235 761,52 €</b>



### 2.1.4 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sur l'année 2021 sont de 3 758 837,27 € HT.

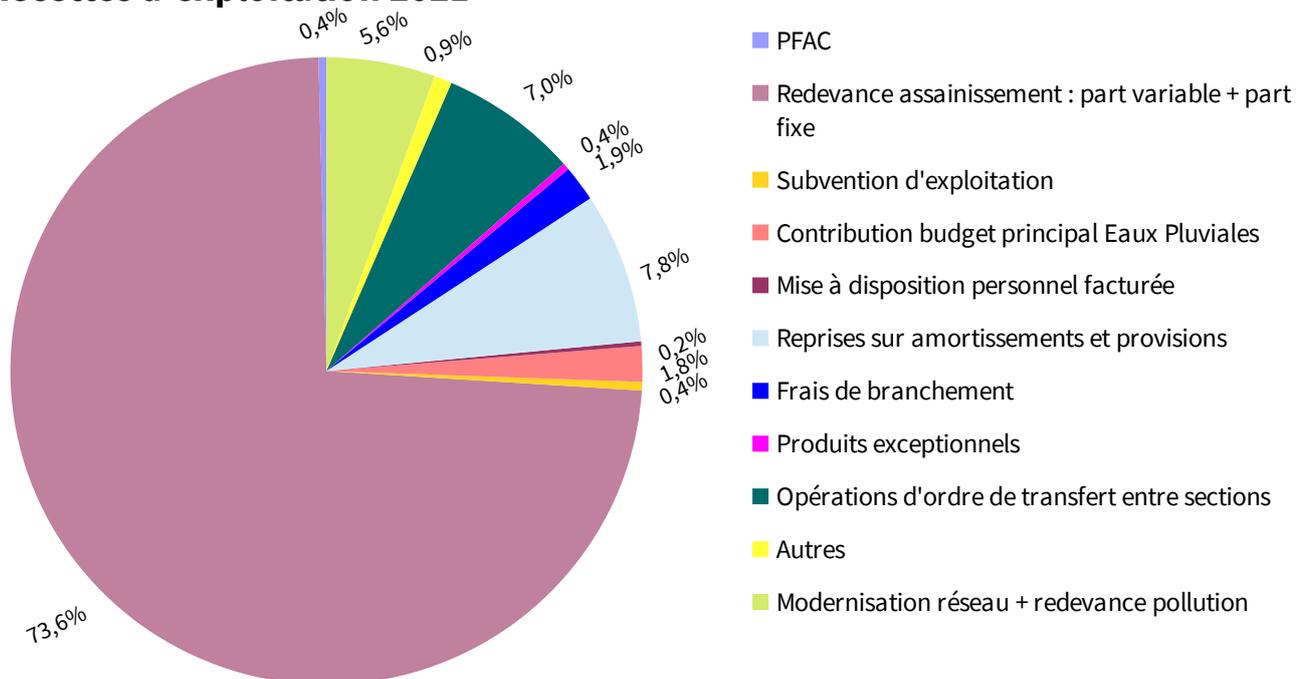
→ Produits de services, du domaine & ventes diverses

Intitulé	Montant en € HT
Part variable redevance assainissement	2 196 805,86 €
Part fixe redevance assainissement	767 702,75 €
Redevance pollution	4 532,70 €
Modernisation réseau	165 836,39 €
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif	12 080,36 €
Frais de branchement	55 569,26 €
Contribution budget principal pour les eaux pluviales	54 663,91 €
Autres ( <i>locations diverses, traitement matières de vidange + ferrailles...</i> )	27 232,84 €
Mise à disposition de personnel facturée	7 170,59 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>3 291 594,66 €</b>

→ Les autres recettes d'exploitation

Intitulé	Montant en € HT
Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 290,64 €
Subvention d'exploitation (RSDE & Gestion COVID-19)	13 132,79 €
Atténuations de charges	1 690,75 €
Produits exceptionnels ( <i>remboursement assurance, frais de rejet mensu, recouvrement après admission en non valeur</i> )	10 538,66 €
Reprises sur amortissements et provisions	231 589,77 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>467 242,61 €</b>
<b>TOTAL (1+ 2)</b>	<b>3 758 837,27 €</b>

### Recettes d'exploitation 2021



Pour 2021, les recettes dues à la facturation assainissement (part fixe + redevance assainissement) représentent environ 74 % du total des recettes d'exploitation.

## 2.2) ENCOURS DE LA DETTE

Banque Populaire	Emprunt terminé
Calyon	129 705,00 €
Crédit Foncier	139 297,48 €
Caisse dépôts et consignations	955 360,72 €
Crédit Local de France	547 971,51 €
Caisse d'Épargne	142 341,36 €
Crédit Mutuel	1 805 720,36 €
Crédit Agricole	707 454,18 €
Société Générale	56 786,55
<b>Sous - Total</b>	<b>4 484 637,16</b>
Agence de l'Eau	249 543,22 €
<b>DETTE TOTALE au 01/01/22</b>	<b>4 734 180,38 €</b>

	<b>Intérêts</b>	<b>Part capital</b>
Emprunts CCT	122 011,99 €	500 935,07 €
Agence de l'Eau	0,00 €	29 891,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>122 011,99 €</b>	<b>530 827,02 €</b>

Annuité 2022

L'épargne brute annuelle est de 1 170 056,73 €.

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. La durée d'extinction de la dette est de 4,04.

## 2.3) TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La facturation est réalisée semestriellement.

### 2.3.1 La redevance assainissement collectif

#### 2.3.1.1 Tarif redevance assainissement

Le tarif 2021 a été fixé par délibération en date du 12 janvier 2021.

➔ Facturation au mètre cube d'eau potable consommé

Pour l'année 2021, pour les usagers abonnés utilisant le réseau d'eau potable, la facture d'assainissement est composée d'une part fixe annuelle de 66 € TTC et d'une partie variable de 2,15 € TTC par m<sup>3</sup>, calculée sur la consommation d'eau potable.

Par ailleurs, les usagers consommant plus de 12 500 m<sup>3</sup> d'eau par an ne bénéficient plus du tarif dégressif. Celui-ci a été supprimé en 2020.

→ Facturation forfaitaire pour les personnes utilisant un puits

La base de calcul est celle préconisée par les circulaires à savoir 40 m<sup>3</sup>/an et par personne vivant au foyer, plafonné à 200 m<sup>3</sup>/an par foyer.

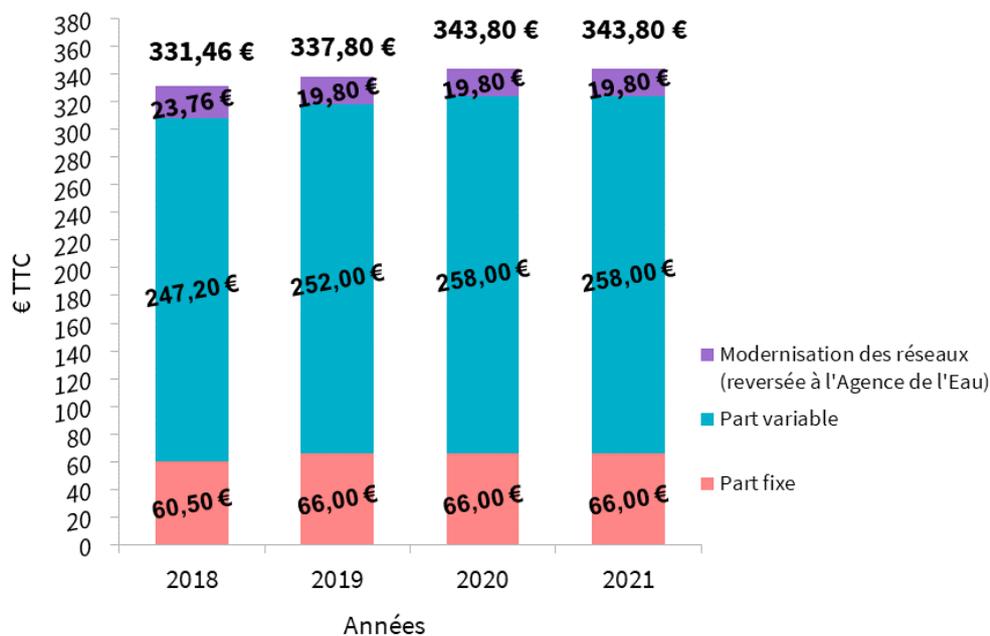
Part fixe : 66 € TTC par an.

Part forfaitaire de 40 m<sup>3</sup>/an/personne : 2,15 € TTC/m<sup>3</sup> (soit 86 € TTC).

Pour les abonnés qui contestent le forfait, l'installation d'un compteur privé est nécessaire afin d'effectuer la facturation sur le réel consommé.

2.3.1.2 Évolution de la facture d'assainissement

**Évolution d'une facture annuelle de 120 m<sup>3</sup>  
en € TTC**



La tarification n'a pas été revalorisée pour l'année 2021.

2.3.1.3 Facture assainissement type 2021 (D204.0)

**Consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> en € HT**

**DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF.**

Réf. à rappeler :

Compteur	Nouveau relevé		Ancien relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>	
115KA05353	31/12/22	120	01/01/22	0	120	

Libellé	Base m <sup>3</sup>	PU € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TVA	Montant € TTC
<b>Collecte &amp; traitement des eaux usées</b>						
Consommation assainissement collectif 2022	120	1,95	234,00	10	23,40	257,40
Part fixe	365	61,00	61,00	10	6,10	67,10
<b>Organismes Publics</b>						
Redevance modernisation réseaux de collecte	120	0,16	19,20	10	1,92	21,12
<b>TOTAL À PAYER</b>			<b>314,20</b>		<b>31,42</b>	<b>345,62</b>

2.3.1.4 Montant restant impayés au 31/12/2021 sur les factures émises au titre de l'année 2020 (P257.0)

Seul le montant de la redevance assainissement et de la part fixe est comptabilisé dans le taux des impayés. Sont donc exclues les facturations de réalisation de branchement, de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Désignation	Factures émises en 2020 en € HT	Factures émises en 2020 en € TTC
Montant à recouvrer assainissement	2 977 980,60 €	3 275 778,66 €
Montant impayés assainissement	105 511,71 €	116 062,88 €
Taux d'impayés assainissement	<b>3,54 %</b>	

### 2.3.2 La participation pour le financement de l'assainissement collectif

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est due pour tout nouveau raccordement au réseau d'assainissement. En effet, la présence de ce réseau d'assainissement collectif évite au propriétaire la dépense d'une installation d'assainissement autonome. Les tarifs ont été fixés par délibération du 12 juin 2012.

	<b>Tarif 2020</b>
Participation pour le financement de l'assainissement collectif « domestique »	<u>Forfait</u> : 430 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif « Assimilés domestiques » et « Industriels »	<u>Calcul à la surface de plancher</u> : De 0 à 500 m <sup>2</sup> : 12,13 €/m <sup>2</sup> De 500 à 1000 m <sup>2</sup> : 7,50 €/m <sup>2</sup> Au delà de 1000 m <sup>2</sup> : 4,87 €/m <sup>2</sup>

## **3 – LES TRAVAUX ET ETUDES**

### **3.1) BRANCHEMENTS NEUFS SUITE À UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UNE DEMANDE D'UN PARTICULIER**

Des branchements neufs ont été réalisés par le biais d'un marché à bons de commande sur l'année 2021 :

<b>Année</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nombre de branchements	13	33	22	26
Montant des travaux (en € HT)	20 051 €	82 195 €	44 250 €	46 203 €

### **3.2) TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT – RÉPARATION STATIONS D'ÉPURATION ET POSTES DE REFOULEMENT**

Les travaux ou acquisitions majeurs suivants ont été opérés durant l'année 2021 sur les stations d'épuration et les postes de refoulement :

→ **Sur les stations d'épuration**

- ✓ Détection voile de boues clarificateur – STEP Sainte-Verge,
- ✓ Réfection turbine – STEP Oiron,
- ✓ Remplacement 3 boîtes de roulements – STEP Praillon/Maranzais,
- ✓ Remise à neuf des diffuseurs d'air du bassin d'aération – STEP Sainte-Verge.

→ **Sur les postes de refoulement**

- ✓ Radar Pr1 + Automate+ vanne pneumatique – Pr Crevant,
- ✓ Réhabilitation robinetterie PR Brion Principal,
- ✓ Trappes + barreaux anti-chutes Pr Puy Jourdain – Bouchet – Brion École – Magé Fontaine Chaude et Magé Ormeaux.

### **3.3) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX**

La fréquence des campagnes de nettoyage des réseaux est prévue sur un cycle de 8 ans.

En 2021, les interventions d'exploitation des réseaux représentent jours de prestations externalisées. Celles-ci consistent principalement à la réalisation de curage de réseau sur environ 32,7 km. Sur le réseau unitaire de Thouars, 439 avaloirs ont été semestriellement nettoyés.

Les communes hydrocurées, en 2021 sont les suivantes :

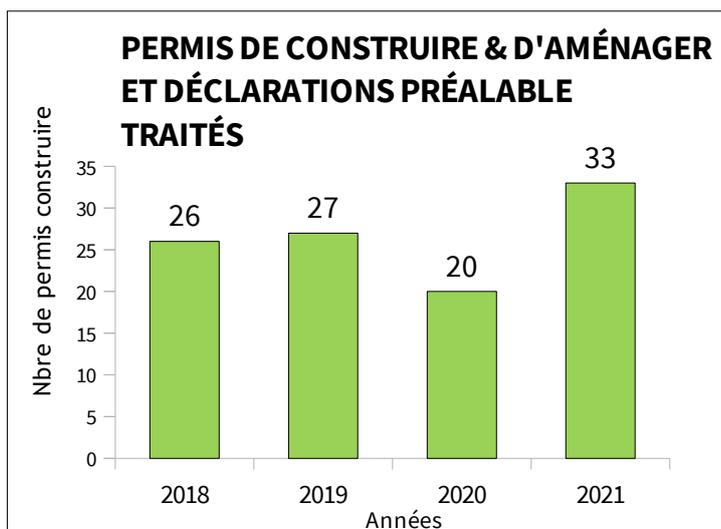
<b>Communes</b>	<b>Réseau hydrocuré en ml</b>
Saint-Varent	7 000
Thouars unitaire (une partie)	25 697
<b>TOTAL</b>	<b>32697</b>

- Saint-Varent
  - ✓ Gare (Avenue de la)
  - ✓ Gendarmerie (Rue de la)
  - ✓ Général de Gaulle (Place du)
  - ✓ Glénay (Route de)
  - ✓ Hôtel de Ville (Rue de l')
  - ✓ La Plaine des Moulins (Chemin de)
  - ✓ La Plaine du Moulin
  - ✓ Le Bois de la Porte
  
- Thouars
  - ✓ Rue du Docteur Colas,
  - ✓ Bd Jacques Ménard,
  - ✓ Rue Jules Michelet,
  - ✓ Rue de Guy de Maupassant
  - ✓ Rte de Puyraveau
  - ✓ Rue Racine
  - ✓ Rue Molière
  - ✓ Rue Corneille
  - ✓ Rue Massenet
  - ✓ Rue Arago
  - ✓ Bd Hannut
  - ✓ Rue Jules Renard
  - ✓ Rue d'Amsterdam
  - ✓ Impasse Mermoz
  - ✓ Rue St Exupéry
  - ✓ Rue de Guynemer
  - ✓ Rue de Luxembourg
  - ✓ Rue Waldeck Rousseau
  - ✓ Impasse Louis Armand
  - ✓ Impasse André Direz
  - ✓ Impasse Eugène Flamand
  - ✓ Place Clément Ménard
  - ✓ Rue Gustave Flaubert
  - ✓ Rue Auguste Conte
  - ✓ Rue de Strasbourg
  - ✓ Rue de Londres
  - ✓ Rue de Rome
  - ✓ Impasse Pierre Sémard
  - ✓ Rue du 11ème RI
  - ✓ Rue Gambetta
  - ✓ Rue Rabelais

### 3.4) L'ANNEE 2021 EN QUELQUES CHIFFRES

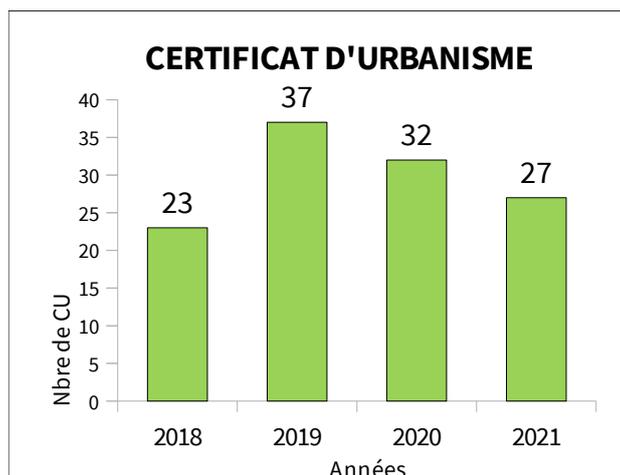
#### 3.4.1 Nombre de permis de construire, d'aménager et déclarations préalable traités

En 2022, 32 permis de construire, et 1 déclaration préalable ont été instruits au sein du service.

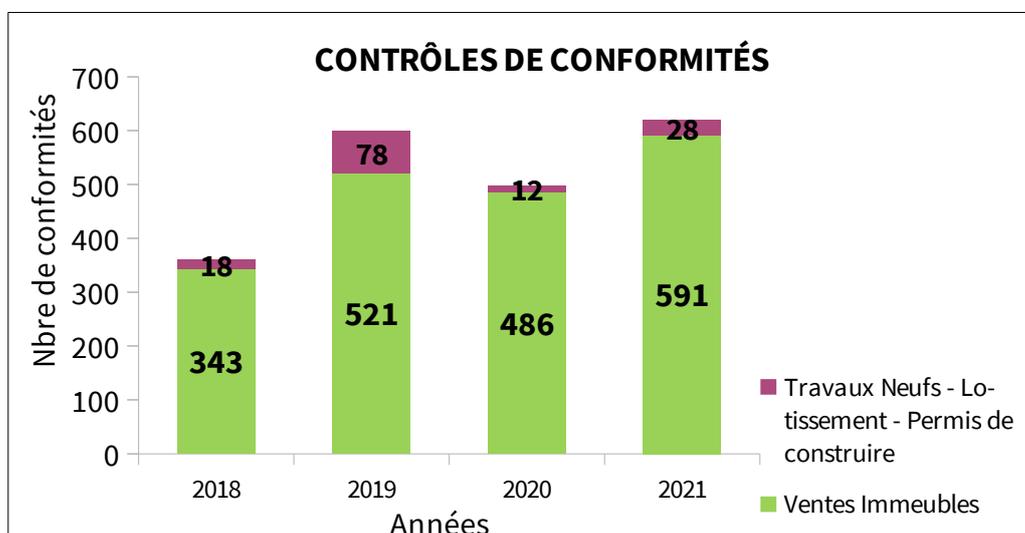


### 3.4.2 Nombre de certificats d'urbanisme traités

Le nombre de certificats d'urbanismes traités a légèrement diminué en 2021.



### 3.4.3 Nombre de contrôles de conformités (raccordement)



Le nombre de contrôles de conformités liés aux ventes d'immeubles (notaires + agences immobilières) est en constante augmentation.

591 habitations ont été contrôlées (notaires + agences) dont 23 l'ont été 2 fois, soit 614 visites.

### 3.4.4 Nombre de désobstructions réalisées sur les réseaux

Communes	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Argenton-l'Église – commune déléguée de Loretz-d'Argenton	2	2	1	2
Bouillé-Loretz - commune déléguée de Loretz-d'Argenton		1		1
Coulonges-Thouarsais		1	3	2
Louzy				1
Luché-Thouarsais		1		1
Mauzé-Thouarsais - commune déléguée de Thouars	1			
Missé - commune déléguée de Thouars			2	1
Oiron – Commune déléguée de Plaine-et-Vallées			1	1
Saint-Jacques-de-Thouars				1
Saint-Jean-de-Thouars				1
Saint-Pierre-à-Champ - commune déléguée de Val-en-Vignes		1		
Saint-Varent	5	2	1	1
Sainte-Radegonde – commune déléguée de Thouars	3	7	3	5
Sainte-Verge			1	3
Thouars	23	29	14	18
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>41</b>	<b>25</b>	<b>38</b>

Accusé de réception en préfecture  
079-24760798-20220913-142220913-A02-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2022  
Date de réception préfecture : 22/09/2022

### 3.5) TRAVAUX ET ÉTUDES

#### 3.5.1 Études

- ✓ Finalisation de l'étude de juxtaposition des trois études pour une redéfinition des zonages d'assainissement de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- ✓ Poursuite de l'audit de la station d'épuration de Sainte-Verge dans le cadre de la réhabilitation de cet ouvrage,
- ✓ Lancement de l'étude de modélisation 3D du bassin versant de collecte en amont de l'ouvrage de Crevant afin dimensionner un nouvel équipement,
- ✓ Lancement d'une étude diagnostic du dernier tronçon de l'ovoïde collectant les eaux usées sur Thouars pour définir les travaux à prévoir.

#### 3.5.2 Travaux

- ✓ Poursuite de la mise en séparatif du réseau sur le système d'assainissement d'Argenton-l'Église (Phase 2) – Commune déléguée de Loretz-d'Argenton,
- ✓ Continuité des travaux de réhabilitation du réseau séparatif de la Rue Porte de Paris à Thouars,



- ✓ Finalisation des travaux de réhabilitation des postes de refoulement du Pâtis ainsi que de la canalisation située en amont,
- ✓ Agrandissement et réhabilitation des locaux administratifs de la station d'épuration de Sainte-Verge,
- ✓ Réhabilitation poste de refoulement Mauzé-Bourg.

### **3.6) PROJETS TRAVAUX ET ETUDES PREVUS EN 2022**

En 2022, la Communauté de Communes engagera différentes opérations visant à optimiser le Service Assainissement.

- ✓ Lancement de l'étude de zonage assainissement,
- ✓ Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pour les 23 systèmes d'assainissement,
- ✓ Lancement géoréférencement 3D des réseaux,
- ✓ Recrutement de la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la station de Sainte-Verge et lancement des travaux,
- ✓ Finalisation de l'agrandissement des locaux administratif et de l'aménagement extérieure de la station d'épuration de Sainte-Verge,
- ✓ Lancement des travaux de mise en séparatif du réseau sur le système d'assainissement de Cersay – Commune déléguée de Val-en-Vignes.
- ✓ Réhabilitation du poste de refoulement du Bac et de la bache tampon à Thouars,
- ✓ Réhabilitation poste de refoulement Mauzé-Station,
- ✓ Facturation des contrôles d'assainissement collectif lors de ventes immobilières.

## 4 INDICATEURS DE PERFORMANCES

### ➤ Taux desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

	Zonage collectif			A/C
	A	B	A+B= C	
	nbre d'habitations desservies	nbre d'habitations non desservies	Total habitations potentielles	
<b>Step exisantes</b>				
agglo step ste verge	9130	47	9177	99,49%
agglo step oiron	319	0	319	100,00%
agglo step orbé	180	0	180	100,00%
agglo step ligaine	150	0	150	100,00%
Fontenay	77	1	78	98,72%
Praillon Maranzais	61	41	102	59,80%
Pas-de-Jeu	191	0	191	100,00%
Brion-Près-Thouet	353	0	353	100,00%
Saint-Martin-de-Sanzay	89	91	180	49,44%
Saint-Martin-de-Mâcon	79	45	124	63,71%
Brie	96	3	99	96,97%
Vrères	115	8	123	93,50%
Argenton l'Église	445	128	573	77,66%
Bouillé-Loretz	240	53	293	81,91%
Bouillé-Saint-Paul	35	10	45	77,78%
Cersay	179	29	208	86,06%
Saint-Pierre-à-Champ	70	7	77	90,91%
Coulonges-Thouarsais	129	103	232	55,60%
Saint-Varent	726	241	967	75,08%
Luché-Thouarsais	11	0	11	100,00%
Marnes	151	0	151	100,00%
Saint-Jouin-de-Marnes	299	0	299	100,00%
<b>sous total</b>	<b>13125</b>	<b>807</b>	<b>13932</b>	<b>94,21%</b>

<b>autres agglomérations</b>				
Puyravault-Cotiaude	0	61	61	0,00%
soulbrois	0	117	117	0,00%
maulais rive gauche	0	34	34	0,00%
Auboué	0	44	44	0,00%
Meulle	0	18	18	0,00%
Tillé	0	33	33	0,00%
Saint-Cyr-la Lande	0	111	111	0,00%
Tourtenay	0	57	57	0,00%
Massais	0	54	54	0,00%
Glénay	0	111	111	0,00%
Luzay	0	95	95	0,00%
Pierrefitte	0	89	89	0,00%
Saint-Gemme	0	58	58	0,00%
Noizé	0	64	64	0,00%
Bilazais		39	39	0,00%
Saint-Généroux	0	0	0	0,00%
<b>sous total</b>	<b>0</b>	<b>985</b>	<b>985</b>	<b>0,00 %</b>
<b>total général</b>	<b>13125</b>	<b>1792</b>	<b>14917</b>	<b>87,99%</b>

➤ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)**

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX</b> (15 points)			
VP.250 -Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 -Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 -Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	0
VP.253 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		20 %	
VP.254 -Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.255 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	20 %	0
<b>PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	-	5
VP.257 -Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 -Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 -Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 -Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	-	<b>60</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

➤ **Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station), s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système

STEP	Type station	Capacité (EH)	Année de mise en service	Charge moyenne entrantes 2021 (kg DBO5/j)	Conformité exercice 2021 0 ou 100 %
Argenton-l'Église	BA	1 167	1976	35,47	100
Bouillé-Saint-Paul	LAG	190	2011		100
Bouillé-Loretz	LB	1 167	1984	36,05	100
Brie	DB	250	2013		100
Brion-Près-Thouet	BA	1 000	1998	19,24	100
Cersay	BA	583	1975	7,5	100
Coulonges-Thouarsais	BA	150	1974		100
Fontenay	DB	200	2010		100
Ligaine	FPR	400	2006		100
Luché-Thouarsais	FPR	300	2010	1,22	100
Marnes	FPR	350	2008	8,29	100
Massais	FPR	180	2016		100
Oiron	BA	815	1989	23,15	100
Orbé	FPR	700	2005	11,12	100
Pas-de-Jeu	FPR	450	2005		100
Praillon-Maranzais	DB	250	2011		100
Saint-Jouin-de-Marnes	FPR	500	2008	7,70	100
Saint-Martin-de-Mâcon	FPR	180	2010		100
Saint-Martin-de-Sanzay	LAG	600	2007	8,98	100
Saint-Pierre-à-Champ	LAG	198	1986		100
Saint-Varent	BA	2 500	2001	62,02	100
Sainte-Verge	BA	35 000	1990	1013,6	100
Vrères	FPR	420	2013	5,06	100

➤ **Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH, s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées

STEP	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées (kg DBO5/j) Exercice 2021	Conformité 2020 0 ou 100	Conformité 2021 0 ou 100
Argenton-l'Église	35,47	100	100
Bouillé-Saint-Paul		100	100
Bouillé-Loretz	36,05	100	100
Brie		100	100
Brion-Près-Thouet	19,24	100	100
Cersay	7,5	100	100
Coulonges-Thouarsais		100	100
Fontenay		100	100
Ligaine		100	100
Luché-Thouarsais	1,22	100	100
Marnes	8,29	100	100
Massais		100	100
Oiron	23,15	100	100
Orbé	11,12	100	100
Pas-de-Jeu		100	100
Praillon-Maranzais		100	100
Saint-Jouin-de-Marnes	7,70	100	100
Saint-Martin-de-Mâcon		100	100
Saint-Martin-de-Sanzay	8,98	100	100
Saint-Pierre-à-Champ		100	100
Saint-Varent	62,02	100	100
Sainte-Verge	1013,6	100	100
Vrères	5,06	100	100

➤ **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH, s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées

<b>STEP</b>	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées (kg DBO5/j) Exercice 2021</b>	<b>Conformité 2020 0 ou 100</b>	<b>Conformité 2021 0 ou 100</b>
Argenton-l'Église	35,47	100	100
Bouillé-Saint-Paul		100	100
Bouillé-Loretz	36,05	100	100
Brie		100	100
Brion-Près-Thouet	19,24	100	100
Cersay	7,5	100	100
Coulonges-Thouarsais		100	100
Fontenay		100	100
Ligaine		100	100
Luché-Thouarsais	1,22	100	100
Marnes	8,29	100	100
Massais		100	100
Oiron	23,15	100	100
Orbé	11,12	100	100
Pas-de-Jeu		100	100
Praillon-Maranzais		100	100
Saint-Jouin-de-Marnes	7,70	100	100
Saint-Martin-de-Mâcon		100	100
Saint-Martin-de-Sanzay	8,98	100	100
Saint-Pierre-à-Champ		100	100
Saint-Varent	62,02	100	100
Sainte-Verge	1013,6	100	100
Vrères	5,06	100	100

➤ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Nom de la station : **Sainte Verge**

Quantité de boues évacuées : 407 TMS

Filière d'évacuation : valorisation agricole

Quantité de boues admises par une filière conforme : 407 TMS

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Oiron**

Quantité de boues évacuées : 15 TMS

Filière d'évacuation : valorisation agricole

Quantité de boues admises par une filière conforme : 15 TMS

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Brion-Près-Thouet**

Quantité de boues évacuées : 4 TMS

Filière d'évacuation : valorisation agricole

Quantité de boues admises par une filière conforme : 4 TMS

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Saint-Varent**

Quantité de boues évacuées : 0 TMS, stockage dans les lits à filtres plantés de roseaux

Filière d'évacuation : valorisation agricole

Quantité de boues admises par une filière conforme : 0 TMS

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Argenton-l'Église**

Quantité de boues évacuées : 125 m<sup>3</sup>

Filière d'évacuation : compostage

Quantité de boues admises par une filière conforme : 125 m<sup>3</sup>

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Bouillé-Loretz**

Quantité de boues évacuées : 0 TMS

Filière d'évacuation : valorisation agricole

Quantité de boues admises par une filière conforme : 0 TMS

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Cersay**

Quantité de boues évacuées : 25 m<sup>3</sup>

Filière d'évacuation : compostage

Quantité de boues admises par une filière conforme : 25 m<sup>3</sup>

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Coulonges-Thouarsais**

Quantité de boues évacuées : 0 TMS

Filière d'évacuation : valorisation agricole

Quantité de boues admises par une filière conforme : 0 TMS

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Fontenay**

Quantité de boues évacuées : 16 m<sup>3</sup>

Filière d'évacuation : traitement en STEP

Quantité de boues admises par une filière conforme : 16 m<sup>3</sup>

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Brie**

Quantité de boues évacuées : 0 m<sup>3</sup>

Filière d'évacuation : traitement en STEP

Quantité de boues admises par une filière conforme : 0 m<sup>3</sup>

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Praillon**

Quantité de boues évacuées : 0 m<sup>3</sup>

Filière d'évacuation : traitement en STEP

Quantité de boues admises par une filière conforme : 0 m<sup>3</sup>

Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

A l'échelle du service, le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.

Pas d'évacuation pour les stations d'Orbé, Luché-Thouarsais, Ligaine, Pas-de-Jeu, Saint-Martin-de-Mâcon, Saint-Martin-de-Sanzay, Saint-Pierre-à-Champ, Vrères, Massais et Bouillé-Saint-Paul, St Jouin de Marnes et Marnes.

Seules les stations de Saint-Varent et de Coulonges-Thouarsais stockent leurs boues sur place.

➤ **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur l'habitatns, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Au cours de l'exercice 2021, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est donc de 0 pour 1000 habitants.

➤ **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (sur les 5 dernières années) (P253.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en ml	953	2 843	3 168	1 437	1 138

Au cours des 5 derniers exercices, 9 539 km réseau ont été renouvelés.

A : Moyenne annuelle : 1 907,80 ml

B : Linéaire total de réseau (gravitaire + refoulement) : 281 834 ml

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est : 0,68 % (A/B)

Pour rappel, en 2017, le taux de renouvellement était de 0,24 %. Le Service Assainissement engage depuis plusieurs années la réhabilitation des réseaux existants plutôt que d'en créer des nouveaux.

Pour mémoire, il est souhaitable de prévoir un taux de renouvellement de 1,5 à 2% pour garantir la pérennité du patrimoine (soit 2,8 à 4 km/an).

➤ **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)**

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir, tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut sur le réseau public, dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 18.

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 6,30 pour 100 km de réseau.

➤ **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau.

Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.

**STEP STE VERGE**

Nombre de bilans 24h réalisés : 52 sur le paramètre DCO et 52 sur le paramètre DBO5

Données hebdomadaires autosurveillance interne : 52

Nombre de bilan avec dépassement sur la charge en entrée : 0

Nombre de bilans utilisable pour l'indice : 52

Non conformité en rendement par bilan 24 h :

- x **DCO : 1**
- x **DBO 5 : 0**
- x **MES : 4**
- x **NGL : 11**
- x **Pt : 4**

***Bilans conformes aux objectifs de rejet : 100 %***

**STEP SAINT-VARENT**

Nombre de Bilan 24h : 12

Données hebdomadaires autosurveillance interne : 12

Nombre de bilan avec dépassement en entrée : 0

Nombre de bilan utilisable pour l'indice : 12

***Bilans conformes aux objectifs de rejet : 100 %***

➤ **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)**

	Libellé	Points	OUI	NON	SOUS TOTAL
<b>A</b>	<b><u>Éléments communs à tous les types de réseaux</u></b>				
	☞ Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement, ...)	20	X		20
	☞ Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	X		10
	☞ Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	X		20
	☞ Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	X		30
	☞ Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	X		10
	☞ Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	X		10
<b>B</b>	<b><u>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</u></b>				
	☞ Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	X		10
<b>C</b>	<b><u>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</u></b>				
	☞ Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	X		10
		<b>INDICE</b>			<b>120 / 120</b>

L'indice de performance des rejets au milieu naturel du service est de 120.